

NOTICE COMPLEMENTAIRE POUR L'ILLE-ET-VILAINE

Dans le budget prévisionnel de l'action, vous devez obligatoirement saisir l'intégralité de la subvention demandée au titre du contrat de ville sur la ligne « Etat / POLITIQUE-VILLE-35-ILLE-ET-VILAINE »

Dans la rubrique 74 / subvention d'exploitation → ETAT :

- sélectionner un financeur en cliquant sur l'icône à droite de la ligne ;
- taper 35 pour afficher « POLITIQUE-VILLE-35-ILLE-ET-VILAINE » et le sélectionner ;
- taper ensuite l'intégralité du montant de la subvention demandée au titre du contrat de ville.

Vous pouvez ensuite sélectionner d'autres financeurs dans chacune des rubriques en cliquant sur l'icône à droite de la ligne. Vous souhaitez solliciter par exemple :

→ **L'État :**

- La Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Pour la politique de la ville → taper 35 pour : « 35-ETAT-POLITIQUE-VILLE »

- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) → taper 35 pour « DSDEN-35-ILLE-ET-VILAINE »

- La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) → taper 35 pour « DDSP-35-ILLE-ET-VILAINE »

- La Délégation Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE) → taper 35 pour « DDDFE-35-ILLE-ET-VILAINE »

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) → taper 35 pour « DDTM-35-ILLE-ET-VILAINE »

- Pôle Emploi Ile-et-Vilaine → taper 35 pour « POLE EMPLOI-35-ILLE-ET-VILAINE »

- La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse → taper 35 pour « DTPJJ-22-35 »

- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Pour la politique de la ville → taper BRETAGNE pour « POLITIQUE-VILLE-BRETAGNE »

Pour la jeunesse et la vie associative → taper BRETAGNE pour « JEUNESSE-VA-BRETAGNE »

- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) → taper BRETAGNE pour « DIRECCTE-53-BRETAGNE »

- L'Agence Régionale de la Santé (ARS) → taper BRETAGNE pour « ARS-53-BRETAGNE »

- La Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) → taper BRETAGNE pour « DRAC-53-BRETAGNE »

- Le Ministère de la Culture → taper CULTURE pour « MINISTERE-CULTURE »

- Le Ministère de l'Éducation Nationale → taper EDUCATION pour « MINISTERE-EDUCATION-NATIONALE »

- Le Ministère des Solidarités et de la Santé → taper SANTE pour « MINISTERE-SOLIDARITES-SANTE »

- Le Ministère du Travail et de l'Emploi → taper TRAVAIL pour « MINISTERE-TRAVAIL-EMPLOI »

- Le Ministère de l'Intérieur → taper INTERIEUR pour « MINISTERE-INTERIEUR »

→ **La Région Bretagne :**

Taper GRAND OUEST pour : « GRAND OUEST »

→ **Le Département d'Ille-et-Vilaine :**

Taper 35 ou ILLE-ET-VILAINE, puis sélectionner : 35-ILLE-ET-VILAINE (DEPT)

→ **Une communauté d'agglomération :**

Taper : 35, puis sélectionner dans la déroulante :

- REDON pour « 35-CA REDON AGGLOMERATION »

- RENNES pour « 35-RENNES METROPOLE »

- SAINT MALO pour « 35-CA DU PAYS DE SAINT MALO AGGLOMERATION »

→ **Une commune :**

Taper :

- REDON pour « REDON (35600) »

- RENNES pour « RENNES (35031) »

- SAINT MALO pour « SAINT MALO (35408) »

→ **Un organisme social :**

Taper 35 pour « CAF-35-ILLE-ET-VILAINE »



Saisie du dossier de demande : le (ou les) territoire(s) où se déroule l'action

Taper **directement** le nom du **quartier** politique de la ville concerné : La Découverte (Saint-Malo) ; Bellevue (Redon) ; Le Blosson (Rennes) ; Villejean (Rennes) ; Maurepas (Rennes); Les Clôteaux-Champs Manceaux (Rennes) ; Cleunay (Rennes).

• Localisation(s) du dossier

Zone géographique * Hiérarchie quartier : National / Région / Département / EPCI / Commune / Quartier

Localisations * Recherche

Hiérarchie quartier

- France
 - Bretagne
 - Ille et Vilaine
 - CA du Pays de Saint Malo - Saint Malo Agglomération
 - SAINT-MALO
 - La Découverte

En cas d'erreur supprimer la saisie en cliquant sur la croix